

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que :

1. La SICAV EPARGNANT emploie 10,2% de son actif net sous forme de certificats de dépôt et obligations émis par la Société Tunisienne de Banque. Cet emploi dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
2. La SICAV EPARGNANT détient 10,31% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
3. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux comptes :

Fathi SAIDI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>195 726 144</u>	<u>158 887 050</u>	<u>187 491 320</u>
Obligations et valeurs assimilées		182 520 172	158 887 050	175 471 289
Titres OPCVM		13 205 972	-	12 020 031
Placements monétaires et disponibilités		<u>68 932 065</u>	<u>85 140 181</u>	<u>53 157 629</u>
Placements monétaires	5	63 524 281	83 531 783	43 394 506
Disponibilités		5 407 783	1 608 398	9 763 123
Créances d'exploitation	6	<u>494 761</u>	<u>245 209</u>	<u>450 779</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>265 152 969</u></u>	<u><u>244 272 440</u></u>	<u><u>241 099 728</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	390 189	464 580	439 860
Autres créditeurs divers	8	52 311	72 391	53 309
TOTAL PASSIF		<u><u>442 500</u></u>	<u><u>536 970</u></u>	<u><u>493 169</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	248 223 637	226 722 513	228 156 242
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		13 521 704	13 589 875	844
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 965 128	3 423 081	12 449 472
ACTIF NET		<u><u>264 710 469</u></u>	<u><u>243 735 470</u></u>	<u><u>240 606 559</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>265 152 970</u></u>	<u><u>244 272 440</u></u>	<u><u>241 099 728</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 361 359	2 359 836	9 042 270
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 361 359	2 359 836	9 042 270
Revenus des placements monétaires	11	980 906	1 562 431	5 105 175
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 342 264	3 922 268	14 147 445
Charges de gestion des placements	12	(300 937)	(289 095)	(1 149 919)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 041 328	3 633 173	12 997 526
Autres produits		10 126	948	209 598
Autres charges	13	(73 643)	(72 649)	(285 377)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 977 811	3 561 472	12 921 547
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 683)	(138 390)	(472 075)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 965 128	3 423 081	12 449 472
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 683	138 390	472 075
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		181 987	18 527	329 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		269 908	217 395	311 110
Frais de négociation de titres		(15 542)	(2 106)	(2 113)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 414 164	3 795 288	13 560 233

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2020</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 414 164	3 795 288	13 560 233
Résultat d'exploitation	2 977 811	3 561 472	12 921 547
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	181 987	18 527	329 689
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	269 908	217 395	311 110
Frais de négociation de titres	(15 542)	(2 106)	(2 113)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(13 785 644)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	20 689 746	(3 615 657)	(2 723 867)
Souscriptions			
- Capital	61 589 938	32 859 088	170 054 733
- Régularisation des sommes non distribuables	31 955	4 616	255 921
- Régularisation des sommes distribuables	3 611 498	2 127 257	5 522 885
Rachats			
- Capital	(41 956 444)	(36 134 975)	(172 279 181)
- Régularisation des sommes non distribuables	(34 406)	(9 440)	(283 323)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 552 794)	(2 462 203)	(5 994 902)
VARIATION DE L'ACTIF NET	24 103 910	179 631	(2 949 279)
ACTIF NET			
En début de période	240 606 559	243 555 838	243 555 838
En fin de période	264 710 469	243 735 470	240 606 559
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	2 302 212	2 324 718	2 324 718
En fin de période	2 500 324	2 291 574	2 302 212
VALEUR LIQUIDATIVE	105,870	106,361	104,511
TAUX DE RENDEMENT	1,30%	1,52%	5,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE » à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date .

En conséquence, les placements en obligations sont évaluées au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 31 mars 2021 :

- Deux lignes de BTA dont les souches ont été ouvertes à l'émission après le premier janvier 2018 (BTA 12/2027 et BTA 11/2030). Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Une ligne de BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 mars 2021.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 195.726.144 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		175 382 427	182 520 172	68,95%
Obligations de sociétés		82 286 468	85 304 785	32,23%
AB SUB 2010	30 000	999 000	1 033 524	0,39%
AB SUB 2010	20 000	666 000	689 016	0,26%
AB SUB 2011-1	20 000	200 000	204 974	0,08%
AMENBANK 2009 A	20 000	532 600	544 179	0,21%
AMENBANK A 2008	15 000	299 940	313 358	0,12%
AMENBANK B 2008	25 000	1 000 000	1 048 175	0,40%
AMENBANK2009 B	30 000	798 900	822 602	0,31%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	1 920 785	2 086 407	0,79%
AIL 2015-1 B	15 000	600 000	624 466	0,24%
ATBSUB2009 B1	10 000	400 000	415 741	0,16%
ATL SUB 2017	7 000	560 000	576 096	0,22%
ATL SUB 2017	5 000	400 000	411 497	0,16%
ATL 2014-2	10 000	200 000	210 181	0,08%
ATL 2014-2	5 000	100 000	105 091	0,04%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	201 710	0,08%
ATL 2014-3 C	10 000	200 000	201 710	0,08%
ATL 2014-3 C	20 000	400 000	403 419	0,15%
ATL 2015-1 C	30 000	1 200 000	1 253 888	0,47%
ATL 2016-1 C	30 000	1 800 000	1 884 694	0,71%
ATL 2017-1 C	20 000	1 200 000	1 203 282	0,45%
ATL 2017-1 C	30 000	1 800 000	1 804 924	0,68%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	2 000 000	2 049 973	0,77%
ATTIJARI LEASING 2014-1 C	20 000	400 000	419 267	0,16%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 800 000	1 876 438	0,71%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	800 000	846 911	0,32%
ATTIJARI-LEASING 2014 B	20 000	400 000	406 455	0,15%
BH 2009 A	20 000	614 000	622 948	0,24%
BH SUB 2015 B	50 000	2 000 000	2 100 603	0,79%
BH SUB 2016-1 B	50 000	3 000 000	3 162 247	1,19%
BH SUB 2015 B	50 000	1 922 301	2 077 667	0,78%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 001 129	0,38%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	1 000 000	1 001 007	0,38%
BNA 2009 SUB	28 000	745 640	777 234	0,29%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	4 000 000	4 204 533	1,59%

BTE 2011 B	10 000	550 000	553 767	0,21%
BTE 2016 B	50 000	3 000 000	3 032 268	1,15%
BTK 2009 C	10 000	266 300	267 723	0,10%
CIL 2016/1 F	30 000	600 000	631 463	0,24%
CIL 2016/2	15 000	300 000	302 170	0,11%
CIL 2017-1	5 000	200 000	209 228	0,08%
HL 2015-1 B	20 000	800 000	846 111	0,32%
HL 2015-2 B	40 000	1 600 000	1 600 826	0,60%
HL 2016-1	20 000	400 000	418 511	0,16%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	306 349	0,12%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 210 117	0,46%
HL SUB 2015-1 B	10 000	400 000	408 749	0,15%
HL 2017-2 B	30 000	2 400 000	2 509 014	0,95%
HL 2017-2 B	2 842	227 360	237 687	0,09%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	540 000	565 457	0,21%
STB 2008/2	50 000	1 250 000	1 257 301	0,47%
STB 2008/2	20 000	502 442	505 362	0,19%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 420 712	2,05%
TL 2014-1 B	20 000	400 000	421 716	0,16%
TL 2014-2 B	20 000	400 000	407 249	0,15%
TL 2015-1 B	30 000	1 200 000	1 266 069	0,48%
TL 2015-2	20 000	800 000	803 669	0,30%
TL 2015-2	10 000	400 000	401 835	0,15%
TL 2016-1 B	30 000	1 800 000	1 910 071	0,72%
TL SUB 2015 B	20 000	800 000	838 093	0,32%
TL SUB 2016	20 000	1 200 000	1 206 194	0,46%
TL 2017-1 B	10 000	800 000	840 620	0,32%
UIB 2009-1 B	40 000	1 065 200	1 098 201	0,41%
UIB 2009-1 C	20 000	900 000	929 657	0,35%
UIB 2011-1 A	20 000	200 000	207 217	0,08%
UIB 2011-1 B	20 000	1 100 000	1 132 960	0,43%
UIB SUB 2015 B	20 000	800 000	837 611	0,32%
UIB SUB 2015 B	10 000	400 000	418 805	0,16%
UIB SUB 2016	50 000	3 000 000	3 041 425	1,15%
UIB SUB 2016	25 000	1 500 000	1 520 712	0,57%
CIL 2016/2	10 000	200 000	201 447	0,08%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	300 000	312 740	0,12%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	300 000	312 740	0,12%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	280 000	296 419	0,11%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	180 000	180 867	0,07%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	120 000	125 917	0,05%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 500 000	1 597 403	0,60%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	600 000	634 935	0,24%
BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 501 677	0,57%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 500 000	1 565 783	0,59%
CIL 2016/1 F	2 000	40 000	42 098	0,02%

CIL 2017-1	2 000	80 000	83 691	0,03%
HL 2016-2 B	5 000	300 000	306 349	0,12%
HL 2017-03 B	20 000	1 600 000	1 618 516	0,61%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 210 117	0,46%
STB SUB-2019/1 A F	10 000	816 000	838 284	0,32%
TL 2015-1 B	2 000	80 000	84 405	0,03%
TL 2017-1 CA TF	3 000	120 000	125 898	0,05%
TL SUB 2015 B	2 750	110 000	115 238	0,04%
Obligations de L'Etat		2 985 500	3 123 500	1,18%
EMP NATIONAL 2014 B	13 000	248 000	269 469	0,10%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 737 500	2 854 031	1,08%
Bons du trésor assimilables		90 110 459	94 091 887	35,55%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 315 382	6,92%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	6 907 944	2,61%
BTA 01-2024	4 000	3 841 200	3 956 245	1,49%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 484 943	4,72%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 062 920	3,42%
BTA 04-2023	21 000	20 122 680	21 268 765	8,03%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 143 286	3,45%
BTA 12- 2027	3 000	2 721 000	2 786 880	1,05%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 704 156	1,02%
BTA 11-2030	8 000	7 321 150	7 461 364	2,82%
Titres OPCVM		13 012 227	13 205 972	4,99%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	107 439	13 012 227	13 205 972	4,99%
TOTAL		188 394 654	195 726 144	73,94%
Pourcentage par rapport à l'actif				73,82%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2021 à D : 63.524.281 se détaillant comme suit :

	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% actif net
Comptes à terme STB		34 000 000	34 483 746	13,03%
Placement au 02/05/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours		2 000 000	2 044 414	0,77%
Placement au 03/05/2021 (au taux de 6,8%) 183 jours		2 000 000	2 044 414	0,77%
Placement au 04/05/2021 (au taux de 6,8%) 183 jours		2 000 000	2 044 116	0,77%
Placement au 10/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours		3 000 000	3 062 150	1,16%
Placement au 11/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours		2 000 000	2 041 135	0,77%
Placement au 23/05/2021 (au taux de 6,8%) 180 jours		1 000 000	1 018 779	0,38%
Placement au 30/05/2021 (au taux de 6,8%) 182 jours		3 000 000	3 054 102	1,15%
Placement au 19/05/2021 (au taux de 7,15%) 91 jours		6 000 000	6 039 492	2,28%
Placement au 23/05/2021 (au taux de 7,12%) 91 jours		4 000 000	4 043 071	1,53%
Placement au 23/04/2021 (au taux de 7,12%) 91 jours		4 000 000	4 042 447	1,53%
Placement au 27/04/2021 (au taux de 7,12%) 91 jours		3 000 000	3 029 963	1,14%
Placement au 28/04/2021 (au taux de 7,12%) 91 jours		2 000 000	2 019 663	0,76%
Prise en pension livrée (*)		9 998 920	10 058 561	3,80%
Pension livrée AMEN BANK au 30/04/2021		6 999 221	7 041 391	2,66%
Pension livrée AMEN BANK au 30/04/2021		2 999 699	3 017 170	1,14%
Certificats de dépôt		18 963 146	18 981 974	7,17%
Certificat de dépôt STB au 17/06/2021 (au taux de 7,23%) 20 jours		1 993 599	1 997 760	0,75%
Certificat de dépôt STB au 21/06/2021 (au taux de 7,23%) 10 jours		4 991 983	4 999 198	1,89%
Certificat de dépôt STB au 22/06/2021 (au taux de 7,23%) 10 jours		1 497 595	1 499 519	0,57%
Certificat de dépôt STB au 23/06/2021 (au taux de 7,23%) 20 jours		1 993 599	1 995 839	0,75%
Certificat de dépôt STB au 25/06/2021 (au taux de 7,23%) 10 jours		1 996 793	1 998 397	0,75%
Certificat de dépôt STB au 28/06/2021 (au taux de 7,23%) 10 jours		3 993 586	3 994 869	1,51%
Certificat de dépôt STB au 29/06/2021 (au taux de 7,23%) 10 jours		2 495 991	2 496 392	0,94%
TOTAL		62 962 066	63 524 281	24,00%
Pourcentage par rapport à l'actif				23,96%

(*) :

Désignation	Période	taux	Coût d'acquisition	valeur 31/03/2021
Prise en pension 6978 BTA 7,4% février 2030	60 jours	7,23	6 999 221	7 041 391
Prise en pension 2990 BTA 7,4% février 2030	59 jours	7,23	2 999 699	3 017 170

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D : 494.761 contre D : 245.209 au 31/03/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur BTA	181 089	1 804	207 382
Retenues à la source sur obligations	153 268	83 002	82 993
Autres (*)	160 404	160 404	160 404
Total	494 761	245 209	450 779

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D :390.189 contre D : 464.580 au 31/03/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	78 194	128 012	79 329
Dépositaire	62 007	59 518	108 996
Commission de distribution	249 988	277 049	251 535
Total	390 189	464 580	439 860

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à D :52.311 contre D : 72.391 au 31/03/2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2021</u>	<u>31/03/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	22 564	21 007	22 926
Retenue à la source	22 877	33 878	20 751
Autres (TCL)	6 870	17 506	9 632
Total	52 311	72 391	53 309

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2021, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	228 156 242
Nombre de titres	2 302 212
Nombre d'actionnaires	2 957

Souscriptions réalisées

Montant	61 589 938
Nombre de titres émis	621 474
Nombre d'actionnaires nouveaux	20

Rachats effectués

Montant	(41 956 444)
Nombre de titres rachetés	(423 362)
Nombre d'actionnaires sortants	(85)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	181 987
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	269 908
Régularisation des sommes non distribuables	(2 451)
Frais de négociations de titres	(15 542)

Capital au 31-03-2021

Montant	248 223 637
Nombre de titres	2 500 324
Nombre d'actionnaires	2 892

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 à D : 2.361.359 contre D : 2.359.836 pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 222 353</u>	<u>1 724 887</u>	<u>6 262 119</u>
- Intérêts	1 222 353	1 724 887	6 262 119
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 139 006</u>	<u>634 950</u>	<u>2 780 152</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 139 006	634 950	2 780 152
TOTAL	2 361 359	2 359 836	9 042 270

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 à D : 980.906 contre D : 1.562.431 pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-
Intérêts des comptes à terme	553 566	945 291	2 780 206
Intérêts des certificats de dépôt	427 339	617 140	2 324 969
TOTAL	980 906	1 562 431	5 105 175

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 à D : 300.937 contre D : 289.095 pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Rémunération du gestionnaire	203 230	195 233	776 569
Rémunération du dépositaire	48 853	46 931	186 675
Commission de distribution	48 853	46 931	186 675
TOTAL	300 937	289 095	1 149 919

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 à D : 73.643 contre D : 72.649 pour la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 se détaillant ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2021	Période du 01/01 au 31/03/2020	Année 2020
Redevance CMF	65 138	62 575	248 900
TCL	8 497	10 075	36 440
Autres	8	-	37
TOTAL	73 643	72 649	285 377

Note 14: Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.